

PROMULGATION — PROJET PARTICULIER

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 2 octobre 2018, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003, RCA08 210003-1), une résolution sur le projet particulier suivant :

- **Projet particulier visant la démolition de 2 bâtiments et la construction de 2 bâtiments résidentiels totalisant 10 logements, situés aux 725 à 731, rue Argyle - lot 1 437 290.**

QUE la directrice de l'Urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire a approuvé la résolution CA18 210225 en date du 18 octobre 2018 par la décision DA187683007.

QU'une copie de cette résolution est déposée au bureau de la soussignée, 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

En vertu de l'article 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la résolution CA18 210225 est entrée en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité, soit le 18 octobre 2018.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun ce 24 octobre 2018

La directrice du Bureau d'arrondissement et secrétaire d'arrondissement,
Caroline Fisette, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse
www.ville.montreal.qc.ca/verdun